

ADMINISTRATION COMMUNALE RAMBROUCH

AVIS PUBLIC

Le collège des bourgmestre et échevins de la commune de Rambrouch porte à la connaissance du public que le conseil communal se réunira en séance publique

le jeudi, 1^{er} juin 2023, à 16.00 heures
dans la salle de réunion (1^{er} étage) de la maison communale
à Rambrouch, 19, rue Principale,

- 1.) Délibération concernant l'état des restants à recouvrer de l'exercice 2022.
- 2.) Délibération concernant le morcellement de plusieurs parcelles cadastrales en vue de leur lotissement.
- 3.) Délibération portant approbation de l'organisation scolaire provisoire de l'enseignement fondamental de la commune de Rambrouch pour l'année scolaire 2023-2024, y compris le PEP (plan d'encadrement périscolaire) et le PDS (plan de développement scolaire).
- 4.) Délibération portant approbation du compte administratif pour l'exercice 2021.
- 5.) Délibération portant approbation du compte de gestion pour l'exercice 2021.
- 6.) Délibération ayant pour objet la demande d'un crédit supplémentaire au budget des dépenses extraordinaires de la commune de Rambrouch pour l'exercice 2023 : acquisition de mobilier pour les besoins de la crèche communale (équipement d'une nouvelle salle en voie de transformation)
- 7.) Délibération se rapportant à l'approbation du règlement communal sur les bâtisses, les voies et les sites.
- 8.) Délibération relative à l'approbation du cahier général des charges et des cahiers spéciaux des charges se rapportant à la location du droit de chasse sur différents lots en Forêt domaniale indivise pour les années cynégétiques 2023/2024 à 2031/2032.
- 9.) Délibération relative au règlement communal concernant le cimetière forestier aménagé au lieu-dit « Weierbësch » entre Flatzbour et Holtz – vote définitif.
- 10.) Délibération concernant l'approbation de plusieurs actes notariés.
- 11.) Délibération portant confirmation de plusieurs règlements de circulation temporaires d'urgence.
- 12.) Délibération concernant l'approbation de titres de recettes.
- 13.) Réponses aux questions posées au collège des bourgmestre et échevins.

- 14.) **SEANCE A HUIS CLOS** : Délibération se rapportant à la proposition de réaffectation de candidat(e)s aux postes d'instituteur(trice) à l'enseignement fondamental déclarés vacants sur la 1ère liste publiée par le Ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse.



Rambrouch, le 24 mai 2023.

**Le Collège des bourgmestre et échevins,
RODESCH, BINCK et BOLMER**